

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 6 août 2010

La journée des partenaires du vendredi 6 août 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

- **De l'application de la Circulaire N° 055/MFBPP-CAB du 23 juin 2010 interdisant aux détenteurs d'agréments provisoires de déclarer pour autrui**

Madame la Directrice Interdépartementale a fait remarquer que la plupart des agréments CEMAC détenus par les opérateurs économiques de Pointe-Noire concernent le transit. Les intéressés devront entreprendre les démarches requises en vue de l'obtention de l'agrément CEMAC de commissionnaire en douane.

Le fait que la République du Congo assure la présidence en exercice de la CEMAC constitue une opportunité à saisir pour le règlement avec célérité des demandes d'agrément introduites par les opérateurs économiques du Congo.

Madame la Directrice a rappelé à tous les détenteurs d'agréments expirés de se rapprocher de la Direction Générale des Douanes pour l'actualisation des dossiers.

Elle a invité les détenteurs de décisions de la Direction Générale des Douanes de déposer une copie au Secrétariat de la Direction Interdépartementale.

En passant en revue la liste des opérateurs économiques ayant déposé des dossiers à la Direction Interdépartementale, Madame la Directrice a relevé l'importance de la localisation de chacun, par l'identification de l'adresse exacte.

Madame la Directrice a conclu en soulignant que tout le monde est censé connaître désormais les dispositions à prendre afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

- **Du contrôle des agréments par le Ministère des Transports**

Répondant à une préoccupation soulevée par le représentant de la Société Congo Links

Handler, concernant le contrôle de l'agrément accordé par le Ministère des Transports, Madame la Directrice a fait observer que celui-ci est le tout premier agrément requis, outre l'agrément de transitaire et celui de commissionnaire en douane.

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a informé les participants qu'au mois de septembre le Ministère des Transports procédera à un nouveau contrôle des agréments des transporteurs, transitaires, consignataires et manutentionnaires.

- **De l'application EXONET**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a souhaité que le lancement de l'application EXONET intervienne le plus rapidement possible, pour la simplification de la gestion des dossiers appartenant à des sociétés qui bénéficient de conventions d'établissement ou de marchés de l'Etat.

Madame la Directrice a fait observer que la prise en charge de l'informatique par le Ministère de tutelle entraîne une série de changements, y compris au niveau des chronogrammes initialement prévus.

- **De la réception électronique anticipée et simultanée des manifestes**

Madame la Directrice a instruit le Chef du SEPI de s'assurer du caractère effectif de la réception électronique anticipée et simultanée des manifestes pour l'ensemble des consignataires.

- **Du suivi des EX8**

Monsieur Emmanuel ADZOBI de GATSISTA a évoqué les difficultés de suivi des EX8 pour les marchandises à destination de Cabinda.

Madame la Directrice a fait observer que les maisons de transit doivent suivre les opérations et s'assurer de leur bon déroulement. Le service doit veiller à son tour à l'exportation effective des marchandises.

- **De la gestion informatique des entrepôts**

Les partenaires qui rencontrent des difficultés dans la gestion informatique des entrepôts ont été invités une fois de plus à se rapprocher du SEPI pour le règlement des cas spécifiques.

Madame la Directrice a rappelé qu'il est possible de faire manuellement le point des déclarations d'apurement des IM7, en attendant que le SEPI trouve le moyen d'établir des liens informatiques.

- **De la Note d'Information N° 001/08/2010 de COTECNA concernant les Déclarations d'Importation (DI) non soumises**

Mademoiselle Nelly LOULENDO, de la Société COTECNA a rappelé aux partenaires les

dispositions de la Note d'Information N° 001/08/2010 qui stipule qu'aucune DI non soumise ne sera recevable sans la copie conforme du document de transport (connaissance ou LTA).

Des copies de ladite Note d'Information ont été distribuées aux participants séance tenante.

- **Des habilitations informatiques des maisons de transit pour le suivi des régimes suspensifs**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALIPINA a soulevé le problème des habilitations informatiques susceptibles de permettre aux maisons de transit de suivre au quotidien les régimes suspensifs à partir de leurs terminaux.

La question sera étudiée par le Service.

- **De la célérité dans la liquidation des déclarations**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALIPINA a souhaité que les déclarations soient liquidées avec plus de célérité au niveau des différents Bureaux Principaux, particulièrement du Bureau Principal Port.

Madame la Directrice en a pris acte, tout en rappelant la nécessité de procéder aux contrôles parfois minutieux requis pour lutter contre les différentes manœuvres frauduleuses.

- **Du renouvellement des équipements informatiques des Sociétés TRANSLO et NGOUALA TRANSIT**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a rappelé la question non résolue du renouvellement des équipements informatiques. Compte tenu des désagréments multiples occasionnés par cette situation, sa Société souhaiterait avoir le devis y relatif, pour procéder elle-même à l'achat des équipements.

Madame la Directrice et le Chef du SEPI en ont pris acte. Le Chef du SEPI prendra attache avec la DEPI afin qu'une solution urgente soit trouvée.

- **Des dispositions à prendre en vue de la célébration du cinquantième de l'indépendance du Congo**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé aux partenaires les dispositions à prendre en vue de la célébration du cinquantième de l'indépendance du Congo, en procédant notamment à l'assainissement et à l'embellissement des locaux et de leurs abords.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h05.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**